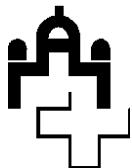


Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



## **17.012 en Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport**

---

Rapport de la Délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe du 31 décembre 2016

---

La Délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe représente la Suisse au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur mandat de l'Assemblée fédérale.

Conformément à l'art. 9, al. 2, de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les relations internationales du Parlement, elle rend compte, par le présent rapport aux Chambres fédérales, des principaux éléments des activités qu'elle a menées durant l'année 2016.

### **Proposition de la délégation**

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Au nom de la délégation  
Le président :

Alfred Heer

#### Contenu du rapport

- 1 Présentation générale
- 2 Les développements en Turquie et les relations de cet Etat avec le Conseil de l'Europe
- 3 Séances des organes de l'APCE en Suisse
- 4 Candidatures à un siège au sein du Comité anti-torture
- 5 La participation de la délégation suisse en chiffres
- 6 Frais de déplacement
- 7 Les quatre parties de la session 2016 de l'APCE
- 8 Annexes



## 1 Présentation générale

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) se réunit quatre fois par an pendant une semaine au Palais de l'Europe à Strasbourg. Elle délibère sur les rapports préparés par les neuf commissions permanentes et prend des décisions sous la forme de résolutions ou de recommandations à l'intention du Comité des Ministres et des Etats membres.

En 2016, les débats ont été dominés par les évolutions préoccupantes observées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, comme en Turquie ou sur le territoire de l'Ukraine par exemple, mais aussi par la politique des Etats membres dans le domaine de l'asile et des migrations ainsi que par les défis du terrorisme international.

L'Assemblée parlementaire possède des droits étendus en matière d'élection. Elle élit notamment les juges de la Cour européenne des droits de l'homme et les hauts fonctionnaires du Conseil de l'Europe. En outre, les membres de l'APCE participent régulièrement à des missions de suivi et d'observation électorale.

L'Assemblée parlementaire compte actuellement cinq groupes politiques. Tous les membres de la délégation suisse sont affiliés à l'un de ces groupes (voir liste plus bas).

Depuis son adhésion au Conseil de l'Europe en 1963, la Suisse est représentée à l'APCE par une délégation réunissant quatre membres du Conseil des Etats et huit membres du Conseil national. En 2016, la délégation suisse était composée des personnes suivantes :

### Conseil national

- Heer Alfred, président (ZH, UDC), ADLE
- Büchel Roland (SG, UDC), ADLE
- Fiala Doris (ZH, PLR), ADLE
- Fridez Pierre-Alain (JU, PS), SOC
- Grin Jean-Pierre (VD, UDC), ADLE
- Müller Thomas (SG, UDC), ADLE
- Schneider-Schneiter Elisabeth (BL, PDC), PPE/DC
- Tornare Manuel (GE, PS), SOC

### Conseil des Etats

- Lombardi Filippo, vice-président (TI, PDC), PPE/DC
- Comte Raphaël (NE, PLR), ADLE
- Germann Hannes (SH, UDC), ADLE
- Maury Pasquier Liliane (GE, PS), SOC

### Les cinq groupes politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

ADLE : Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

CE : Groupe des conservateurs européens

GUE : Groupe pour la gauche unitaire européenne

PPE/DC : Groupe du Parti populaire européen

SOC : Groupe socialiste



## 2 Les développements en Turquie et les relations de cet Etat avec le Conseil de l'Europe

En 2015, la Turquie avait connu une revalorisation importante de son statut de membre de l'Assemblée parlementaire, avec l'attribution à la délégation du Parlement turc de 18 sièges, contre 12 précédemment. La Turquie rentre ainsi dans le groupe des Etats ayant les délégations nationales les plus importantes (rejoignant l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie et la Russie), qui ont notamment droit à un siège permanent au sein du Bureau de l'Assemblée parlementaire. Le turc est en outre devenu une langue de travail de l'APCE.

Mais si la Turquie est revenue au centre de l'attention en 2016, c'est moins du fait de ce nouveau statut qu'en raison des développements de plus en plus dramatiques survenus dans ce pays.

Lors de la session d'avril, le discours du **Premier ministre Ahmet Davutoğlu** a projeté la Turquie sous les feux de la rampe. Le chef de gouvernement s'est efforcé de présenter une Turquie fière et confiante, montrant l'exemple dans les domaines les plus divers. Il a mis en avant les mérites de son pays dans l'admission des réfugiés en provenance de Syrie et déploré les problèmes et les réactions de rejet observés dans bon nombre d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe, pourtant confrontés à des afflux proportionnellement beaucoup moins importants que la Turquie. Dénue de la moindre autocritique, son discours a duré 50 minutes environ, laissant très peu de temps pour entrer en matière sur les nombreuses questions critiques que des parlementaires voulaient lui poser. La prestation du Premier ministre turc a été ponctuée par les applaudissements de groupes organisés installés dans la tribune du public.

Depuis lors, la situation politique en Turquie s'est encore aggravée à la suite de la décision de l'Assemblée nationale, le 20 mai, de lever l'immunité pénale d'un grand nombre de députés, en particulier parmi les membres du parti d'opposition HDP.

Un rapport de la Commission de suivi sur le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie était inscrit à l'ordre du jour de la session de juin. L'Assemblée parlementaire a choisi temporairement de ne pas ouvrir une procédure de suivi formelle à l'encontre de la Turquie, qui aurait remplacé le dialogue postsuivi en cours, mais elle a déclaré qu'elle suivrait avec une très grande attention les évolutions dans ce pays. Dans son rapport, la commission se dit gravement préoccupée par l'évolution de la situation dans le domaine de la liberté des médias et de la liberté d'opinion, par l'érosion de l'Etat de droit et par les violations des droits de l'homme dans le contexte des opérations antiterroristes menées dans le sud-est de la Turquie. Le rapport qualifie ces évolutions de menace pour les institutions démocratiques du pays et rappelle la Turquie aux engagements qu'elle a pris en devenant membre du Conseil de l'Europe.

Le 15 juillet 2016, une partie de l'armée a tenté de renverser le chef de l'Etat et le gouvernement par un coup d'Etat. Cette tentative de putsch a été maîtrisée en quelques heures. Le 20 juillet, le président Erdoğan proclamait l'état d'urgence pour une durée de trois mois, ce qui l'autorisait à gouverner par décret. L'état d'urgence a été prolongé pour une nouvelle durée de trois mois le 20 octobre.

Des difficultés dans d'autres domaines compliquent la situation, en particulier la résurgence du conflit avec la population kurde en Turquie, comme le montrent entre autres le limogeage de nombreux maires élus dans la région kurde et l'exclusion du parti pro-kurde HDP, qui était devenu



une importante force politique. De nombreux attentats terroristes attribués à des membres de l'Etat islamique (EI) aggravent encore la crise dans le pays.

Une question mobilise particulièrement l'intérêt du Conseil de l'Europe : dans son régime actuel d'état d'urgence, la Turquie respecte-t-elle les engagements qu'elle a pris en tant que membre du Conseil de l'Europe ? Cette préoccupation est alimentée notamment par des déclarations du chef de l'Etat turc indiquant qu'il serait prêt à rétablir la peine de mort. Plusieurs représentants du Conseil de l'Europe ont rappelé que cela entraînerait inévitablement l'exclusion de la Turquie de l'union des Etats membres. Indifférent à ces admonestations, le président Erdogan a annoncé que le Parlement turc voterait prochainement sur un projet de loi prévoyant le rétablissement de la peine de mort. Il s'est dit prêt à donner force de loi à une éventuelle décision positive en y apposant sa signature.

Lors de la quatrième partie de la session ordinaire en octobre 2016, une demande de débat d'urgence sur « **La situation en Turquie dans le contexte de la tentative de coup d'Etat** » a été rejetée. L'Assemblée parlementaire a préféré tenir un débat d'actualité sur le sujet (contrairement au débat d'urgence, le débat d'actualité ne donne pas lieu à l'adoption d'un rapport comportant une résolution ou une recommandation).

**Doris Fiala** s'est exprimée en sa qualité de porte-parole du groupe libéral à l'Assemblée parlementaire (ADLE). Bien que la Turquie mérite le respect pour l'énorme engagement dont elle fait preuve en accueillant sur son territoire 3,5 millions de réfugiés, Mme Fiala a mis en garde l'Europe : elle ne doit pas se laisser enfermer par la Turquie dans une forme de « prise en otage » de ses intérêts à cause de la question des réfugiés ou pour des raisons économiques. Cela fait plus de 60 ans que la Turquie est liée à l'Europe à travers un dialogue sur la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme. La porte-parole de l'ADLE trouve qu'il est d'autant plus navrant de voir cet Etat s'éloigner de plus en plus du socle des valeurs communes du Conseil de l'Europe en raison du mode de gouvernement autoritaire du président Erdogan. Mme Fiala souhaite que les représentants turcs qui siègent à l'APCE trouvent le courage et la force de défendre ces valeurs communes dans leur pays.

Comme beaucoup des orateurs l'ayant précédé, **Roland Büchel** a condamné le coup d'Etat avorté et présenté ses condoléances aux victimes et à leurs familles. Mais il a souligné que la maîtrise de la tentative de putsch et les opérations antiterroristes devaient malgré tout respecter les principes de la proportionnalité et de l'Etat de droit. Les licenciements massifs de juges, de policiers, d'enseignants et de journalistes, la prolongation de l'état d'urgence ou encore l'étendue des mesures d'exception adoptées par décret sont autant d'événements qui suscitent une préoccupation vive et croissante, a indiqué M. Büchel. Il a exhorté la Turquie à conserver le sens des proportions dans la lutte contre le terrorisme ainsi qu'à respecter l'ensemble des droits de l'homme et des garanties de l'Etat de droit inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Plus de trente autres délégués ont pris la parole lors de ce débat d'actualité, dont quelques membres de la délégation turque n'appartenant pas à l'AKP, pour exprimer leur préoccupation face à la répression croissante et aux tendances autoritaires observées en Turquie. Ce débat a suscité une certaine consternation car l'assemblée n'a pas su montrer la détermination nécessaire pour aller au-delà de la simple confrontation des opinions et adopter une résolution claire sur les changements dramatiques en Turquie.

#### **Autres activités de l'Assemblée parlementaire concernant la Turquie**

- Deux interventions ont circulé parmi les membres de l'Assemblée parlementaire. L'une demandait que l'on envisage de restreindre les droits de la délégation turque ; l'autre proposait la réouverture d'une procédure de suivi à l'égard de la Turquie. La deuxième



intervention, en particulier, a obtenu la signature d'un nombre important de représentants, dont des membres de la délégation suisse.

- Le 12 octobre 2016, lors de la quatrième partie de la session ordinaire, le ministre turc des Affaires étrangères (et ancien président de l'APCE) **Mevlüt Çavuşoğlu** a prononcé une allocution devant les membres de l'Assemblée parlementaire avant de répondre à leurs questions. Le ministre des Affaires étrangères s'est montré plus ouvert que l'ancien Premier ministre **Davutoğlu** lors de son intervention d'avril 2016 et il a apporté des réponses détaillées à des questions critiques. Il n'y a pas eu non plus de manifestations de sympathie organisées dans la tribune du public comme en avril. M. Çavuşoğlu a souligné la volonté de la Turquie de coopérer étroitement avec tous les organes du Conseil de l'Europe, y compris le Commissaire aux droits de l'homme et le Comité anti-torture (CPT). Il a annoncé que son pays, dans un effort de transparence, ne s'opposerait pas à la publication du rapport du CPT.
- La Commission des questions politiques et de la démocratie a institué le 13 octobre une sous-commission *ad hoc* sur les développements récents en Turquie, qui s'est rendue dans ce pays du 21 au 23 novembre pour une visite d'information. La sous-commission a ainsi pu recueillir des informations récentes non seulement auprès de membres du gouvernement et de la majorité parlementaire, mais aussi auprès de représentants de l'opposition, de la société civile et de journalistes. On lui a toutefois refusé, malgré ses demandes instantanées, de rencontrer les deux codirigeants du HDP récemment emprisonnés (Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ) ainsi que le rédacteur en chef du journal Cumhuriyet (Murat Sabuncu).

### **Initiatives et prises de position d'autres représentants du Conseil de l'Europe**

#### Thorbjørn Jagland, Secrétaire général du Conseil de l'Europe

Dès le 15 juillet, alors que le coup d'Etat était encore en cours, le Secrétaire général Jagland a été l'un des premiers hommes politiques européens à condamner clairement la tentative de putsch contre un régime élu. Le 3 août 2016, il a été le premier représentant de haut rang de l'Europe à se rendre en Turquie après l'échec du putsch. A cette occasion, il a déclaré que l'Europe n'avait pas une compréhension suffisante des problèmes auxquels se heurtent la démocratie et les institutions de l'Etat en Turquie après la tentative de coup d'Etat.

M. Jagland a cependant exhorté la Turquie à respecter les droits de l'homme, précisant que les poursuites contre les putschistes présumés devaient avoir lieu en conformité avec le droit européen et les règles de la CEDH. Cela inclut le respect de la présomption d'innocence.

Lors de la séance des questions à l'Assemblée parlementaire le 10 octobre 2016, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a souligné que l'Etat de droit et la CEDH restent en vigueur même lorsque l'état d'urgence est prononcé. La convention ne peut pas être suspendue. Il est possible que l'un ou l'autre de ses articles ait une applicabilité réduite, mais tous les citoyens turcs conservent sans restriction le droit de recourir auprès de la Cour européenne des droits de l'homme contre les infractions et les abus commis par leurs autorités.

#### Commission de Venise

- Lors de l'examen d'une résolution portant sur l'immunité parlementaire qu'elle a adoptée le 23 juin 2016, durant la troisième partie de la session, l'APCE avait demandé à la Commission de Venise un avis sur la suspension de l'art. 83 de la Constitution turque relatif à l'immunité parlementaire des membres de l'Assemblée nationale turque. La commission a



adopté et publié son avis sur la question le 14 octobre 2016 (avis n° 858/2016 - Turquie - Suspension du deuxième paragraphe de l'article 83 de la Constitution (inviolabilité parlementaire)).

- Aux fins de ses travaux dans le cadre de la procédure de postsuivi relative à la Turquie, la Commission de suivi de l'APCE avait demandé à la Commission de Venise si elle considérait que l'application de l'état d'urgence en Turquie, et plus particulièrement les mesures d'urgence adoptées par décret, étaient compatibles avec les normes du Conseil de l'Europe. La professeur de droit Regina Kiener, qui est membre de la Commission de Venise, a participé au titre de la Suisse à l'élaboration de cette expertise. La commission a publié son avis le 12 décembre 2016 (avis n° 865/2016 - Turkey - Opinion on Emergency Decree Laws N° 667-676 adopted following the failed coup of 15 July 2016).

#### Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

- Le Commissaire aux droits de l'homme a publié le 7 octobre 2016 un mémorandum sur les conséquences pour les droits de l'homme des mesures d'urgence en Turquie (*Memorandum on the human rights implications of the measures taken under the state of emergency in Turkey*) à la suite de sa visite dans ce pays du 27 au 29 septembre 2016.
- Le 2 décembre 2016, il publiait un mémorandum concernant les opérations antiterroristes dans le sud-est de la Turquie faisant suite à une visite du 6 à 14 avril dans les villes turques d'Istanbul, de Diyarbakir et d'Ankara.

#### Comité anti-torture (CPT)

Une délégation du CPT s'est rendue en Turquie du 29 août au 6 septembre 2016 pour examiner le traitement des personnes placées en détention après le coup d'Etat avorté. La délégation a visité à cet effet différents établissements de police et prisons à Ankara, Istanbul et Izmir. Les rapports sur les inspections de cette nature, qui sont en principe confidentiels, sont d'abord transmis aux institutions de l'Etat concerné. L'usage veut cependant que l'Etat accepte la publication du rapport, accompagné de sa propre prise de position. Le ministre turc des Affaires étrangères a confirmé devant l'APCE que la Turquie respecterait l'usage.

### **3 Séances des organes de l'APCE en Suisse**

La délégation suisse a accueilli la **Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées** de l'APCE au Palais du Parlement à Berne le 16 juin 2016 pour un **séminaire** consacré à la promotion d'alternatives au placement en rétention d'enfants migrants. La conseillère nationale Doris Fiala a présidé ce séminaire en sa qualité de rapporteur générale de l'APCE sur la *campagne visant à mettre fin à la rétention d'enfants migrants*. Les divers orateurs invités (des experts du Secrétariat d'Etat aux migrations, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [HCR] et de plusieurs organisations non gouvernementales) se sont exprimés sur la situation problématique des requérants d'asile mineurs placés en détention administrative. Ils sont souvent hébergés avec des adultes qu'ils ne connaissent pas. Pour les mineurs, la privation de liberté représente une atteinte particulièrement forte à la liberté individuelle, qui laisse souvent des séquelles traumatiques. Un médecin a expliqué aux participants la problématique de la détermination de l'âge au moyen d'analyses des os de la main ou d'examen génitaux.



En 2015, plus de 140 mineurs ont été placés en détention administrative en Suisse. L'APCE mène une campagne de sensibilisation à ce problème afin d'inciter ses Etats membres à rechercher des solutions de rechange adaptées à l'âge des requérants d'asile mineurs déboutés.

Une soixantaine de personnes ont participé au séminaire, dont une vingtaine de membres de l'Assemblée fédérale, de nombreux spécialistes issus d'administrations cantonales ou communales et des représentants d'organisations non gouvernementales.

#### **4 Candidatures à un siège au sein du Comité anti-torture**

Selon l'art. 3 de la CEDH, nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Pour surveiller le respect de cette disposition, le Conseil de l'Europe a présenté en 1987 la *Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants*. Elle a été ratifiée par les 47 Etats membres, dont la Suisse en 1988. Cette convention institue un Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (en bref, Comité anti-torture [CPT]), qui est chargé de vérifier le respect des engagements contractés.

Les membres du CPT sont des experts indépendants venant d'horizons différents, comme des juristes, des médecins ou des spécialistes des questions pénitentiaires ou de la police. Chaque Etat partie est représenté par un membre au sein du comité.

Il revient aux délégations parlementaires nationales d'identifier des candidatures appropriées dans leur pays et de présenter au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe une liste de trois candidats. Le Comité des Ministres choisit dans ces listes un représentant pour chaque Etat partie au sein du CPT.

Le mandat a une durée de quatre ans ; il est renouvelable deux fois au plus. La Suisse est représentée au sein du CPT depuis 2013 par **Hans Wolff**, chef du Service de médecine pénitentiaire des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Il arrivera au terme de son premier mandat en 2017 et pourra donc se présenter à deux reprises encore pour un nouveau mandat de quatre ans.

La Délégation parlementaire suisse a mis le poste au concours sur le portail de recrutement de la Confédération. Elle a reçu 24 candidatures. L'annonce précisait que le titulaire sollicitait un nouveau mandat. Il est possible que cela ait incité quelques personnes qualifiées potentiellement intéressées à ne pas faire acte de candidature (lorsque le poste avait été repourvu quatre ans auparavant, plus de 70 personnes, parfaitement qualifiées pour la plupart, avaient manifesté leur intérêt).

A la suite d'une première sélection, un groupe de travail<sup>1</sup> de la délégation a invité cinq candidats à se présenter à elle lors d'une audition le 5 octobre 2016. A l'issue de cette audition, un vote à bulletins secrets a été organisé pour choisir les trois personnes qui figureraient sur la liste des candidatures de la Suisse à un siège au sein du CPT. Il s'agit d'une femme et de deux hommes, dont l'actuel titulaire de la fonction. Le président de la délégation a alors adressé un courrier formel au Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire pour lui communiquer les noms et les dossiers de candidature des trois personnes sélectionnées.

---

<sup>1</sup> Composé des personnes suivantes : Alfred Heer (CN, président), Pierre-Alain Fridez (CN), Raphaël Comte (CE) et Elisabeth Schneider-Schneiter (CN)



La liste des candidatures pour la Suisse et la procédure de sélection seront examinées par la sous-commission *ad hoc* de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, qui communiquera la liste au Bureau de l'Assemblée parlementaire pour confirmation. La liste sera ensuite transmise au Comité des Ministres, à qui appartient le choix final de la personne qui siégera au sein du CPT au titre de la Suisse. La nomination aura lieu en juillet 2017.

La Délégation parlementaire de la Suisse au Conseil de l'Europe a pu s'appuyer dans ce processus de sélection sur les conseils et l'assistance techniques du service compétent du Département fédéral de justice et police (DFJP). Comme lors de la précédente procédure de sélection quatre ans auparavant, elle a toutefois été attentive à respecter les nouvelles directives du Conseil de l'Europe : elle a piloté et défini elle-même la procédure aboutissant à l'établissement de la liste des trois candidatures. Par le passé, la plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe avaient pris l'habitude de confier la sélection au service de l'administration gouvernementale chargé des questions liées à l'exécution des peines, la tâche de la délégation parlementaire nationale se limitant plus ou moins à transmettre la liste au Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire.

## 5 La participation de la délégation suisse en chiffres

Se fondant sur la résolution 1583 « Améliorer la participation des membres aux séances plénières de l'Assemblée parlementaire et aux réunions des commissions », le secrétariat de l'APCE recueille depuis 2007 des données sur la participation des membres aux sessions et aux séances des commissions.

Il recense notamment les informations suivantes :

- a) la présence des délégués aux quatre parties de la session d'une année parlementaire sur la base des signatures figurant au registre des participants ;
- b) la présence des délégués aux quatre parties de la session d'une année parlementaire sur la base de leur participation aux votes électroniques ;
- c) la participation des délégués aux séances des commissions de l'assemblée ;
- d) la participation aux missions d'observation électorale de l'assemblée.

Ces données renseignent sur la participation des différentes délégations nationales. Lorsqu'une délégation n'atteint pas un taux de participation minimal de 50 % sur les quatre parties de la session, le président de l'assemblée contacte le président du parlement national en question afin de trouver le moyen d'améliorer la situation. En 2016, 16 délégations nationales sur 47 n'ont pas atteint le taux de participation minimal de 50% (une délégation, celle de la Russie, avait choisi de ne désigner aucun membre, s'excluant ainsi de toutes les activités de l'APCE sur l'ensemble de l'année).

En 2016, la moyenne de la participation des 47 délégations aux quatre parties de la session s'est établie à 55,59 %, un niveau quasi identique à celui de l'année précédente (55,60 %).

### Résultats pour la délégation suisse

- a) Sur la base des signatures figurant au registre des participants, le taux de participation des membres de la délégation suisse aux quatre parties de la session de l'année 2016 atteint le niveau exemplaire de 95,37 %. La délégation suisse se place ainsi au deuxième rang derrière Andorre, dont la petite délégation (4 personnes) réalise un score de 98,61 %.



- b) Les chiffres de la participation des délégués aux votes proposés durant les quatre parties de la session sont encore plus probants. En 2016, cette statistique place la délégation suisse au deuxième rang, avec un taux de participation de 81,01 %. Elle est précédée par la délégation andorrane, dont les membres ont participé à 92,01 % des scrutins proposés durant l'année. Le troisième rang est occupé par la Suède, avec 77,47 %. La moyenne de la participation aux votes de l'ensemble des membres de l'APCE en 2016 s'établit à 32,43 %, en recul de près de 4 % par rapport à l'année précédente.
- c) Commissions : la délégation suisse dispose de deux sièges au sein de six des neuf commissions permanentes de l'APCE, chaque représentant ayant un suppléant. Les quelque 60 séances de commission ont lieu soit pendant les semaines de session à Strasbourg, soit en dehors des sessions à Paris ou dans l'un des Etat membres du Conseil de l'Europe. La participation des représentants suisses au sein des commissions a atteint en 2016 un taux de 69,39 % (en progression de 3,5 % env. par rapport à 2015). La Suisse se place ainsi au septième rang. En tête du classement figurent l'Arménie et la Norvège, dont les représentants ont réalisé un taux de participation de 79,6 % aux séances de commission.
- d) Participation aux missions d'observation électorale de l'APCE : en 2016, l'APCE a collaboré à vingt missions d'observation préélectorale et électoral dans onze pays. Sur les 139 membres de l'assemblée ayant participé à l'une de ces missions, neuf appartenaient à la délégation suisse.

Dans sa nouvelle composition pour la 50<sup>e</sup> législature, la Délégation parlementaire suisse a donc maintenu le niveau élevé et constant de participation qui caractérisait les délégations suisses lors des législatures précédentes.

A l'issue de trois des quatre parties de la session, la conseillère aux Etats Liliane Maury Pasquier a été distinguée pour sa participation sans faille aux scrutins. La distinction « Voting Champion » est décernée aux rares membres de l'Assemblée parlementaire qui ne manquent aucun scrutin durant toute une semaine de session.

En complément de ces données statistiques sur la présence aux séances et aux sessions, des informations sur la participation aux délibérations de l'assemblée et des commissions sont présentées en annexe au présent rapport (voir en particulier la liste des interventions des membres de la délégation suisse, la liste des rapporteurs et la liste des fonctions spéciales de membres de la délégation suisse auprès de l'APCE).

## 6 Frais de déplacement

En 2016, les déplacements en avion et en train des douze membres de la délégation dans le cadre de la participation aux séances et de l'exercice de mandats officiels de l'APCE ont entraîné des dépenses de 35 597 francs à la charge de l'Assemblée fédérale.

Les membres de la délégation sont amenés à se déplacer à l'étranger pour les motifs suivants :

- participation aux sessions de l'APCE à Strasbourg (une semaine quatre fois par an) ;
- participation aux séances des neuf commissions et de leurs sous-commissions ;
- participation aux séances du Bureau et de la Commission permanente de l'APCE ;



- exercice de mandats de rapporteur et de suivi ;
- participation aux séances d'autres institutions du Conseil de l'Europe en qualité de représentants de l'APCE ;
- participation à des conférences internationales en qualité de représentants de l'APCE ;
- participation à des missions internationales d'observation électorale pour l'APCE.

## **7 Les quatre parties de la session 2016 de l'APCE**

### **Première partie de la session (du 25 au 29 janvier 2016)**

La première partie de la session de l'Assemblée parlementaire a débuté par l'élection d'un nouveau président puisque le mandat du précédent titulaire, Anne Brasseur (ADLE, Luxembourg), était arrivé à son terme (deux ans au maximum). Conformément à un accord de rotation entre les groupes politiques, il revenait au Groupe du Parti populaire européen (PPE) de présenter un candidat. Officiellement présenté par son groupe, dont il était le chef depuis 2013, le sénateur espagnol Pedro Agramunt était le seul candidat. Son élection a été acceptée par acclamation.

Au début de chaque année civile, tous les Etats membres doivent déposer une liste des pouvoirs accordés aux membres de leur délégation parlementaire et à leurs suppléants. La Russie ne l'a pas fait à la suite des problèmes rencontrés en 2015 : les pouvoirs de la délégation russe avaient été remis en question et si l'Assemblée parlementaire avait décidé de ne pas exclure cette délégation, elle avait néanmoins suspendu une partie de ses droits. Faute d'avoir présenté des pouvoirs pour 2016, le Parlement de la Fédération de Russie a été automatiquement exclu de la participation aux activités de l'Assemblée parlementaire durant toute l'année.

Se fondant sur un rapport de la Commission des questions politiques et de la démocratie, l'Assemblée parlementaire a accordé au Parlement de Jordanie le statut de partenaire pour la démocratie qu'il demandait. Il s'agit du quatrième parlement national à obtenir ce statut, après les assemblées du Kirghizistan, du Maroc et de la Palestine.

Les débats au plénum ont connu un temps fort lors de l'examen de deux rapports relatifs au conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan au sujet du Haut-Karabakh. La discussion a toutefois été ternie par le grief fait à l'un des deux rapporteurs au moins, le parlementaire britannique Robert Walter, d'avoir pris parti pour l'Azerbaïdjan. L'Assemblée parlementaire a décidé à une courte majorité de ne pas renvoyer son rapport, mais elle a finalement rejeté la résolution qui y était proposée. Les débats consacrés aux problèmes migratoires dans l'espace méditerranéen et aux activités entreprises par la criminalité organisée pour exploiter la migration ont également suscité un vif intérêt.

### **Objets traités lors de la première partie de la session 2016**

- Escalade de la violence dans le Haut-Karabakh et les autres territoires occupés en Azerbaïdjan
- Les habitants de régions frontalières de l'Azerbaïdjan sont délibérément privés d'eau
- Demande de statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement de Jordanie
- Les sanctions prises à l'encontre de parlementaires



- La Méditerranée : une porte d'entrée pour les migrations irrégulières
- Le crime organisé et les migrants
- Les combattants étrangers en Syrie et en Irak
- Contestation des pouvoirs de la délégation parlementaire de la République de Moldova
- La situation au Kosovo et le rôle du Conseil de l'Europe
- Renforcer la protection et le rôle des défenseurs des droits de l'homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe
- Comment prévenir la restriction inappropriée des activités des ONG en Europe ?
- L'accès à l'école et à l'éducation pour tous les enfants
- La corruption judiciaire : nécessité de mettre en œuvre d'urgence les propositions de l'Assemblée

#### Evénements particuliers du point de vue de la Suisse

Lors de la réception qu'il a donnée dans ses locaux de fonction le premier jour de la session, le nouveau président de l'Assemblée parlementaire a rendu hommage à trois membres de longue date de la délégation suisse, à qui il a remis une médaille et un diplôme d'honneur :

- **André Bugnon**, membre de l'APCE de 2007 à 2015 (notamment en 2008 alors qu'il était président du Conseil national) ;
- **Andreas Gross**, membre de l'APCE de 1995 à 2015 (président de différentes commissions ; président du Groupe socialiste ; rédacteur de nombreux rapports importants) ;
- **Maximilian Reimann**, membre de l'APCE de 1999 à 2015.

La Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées a organisé une table ronde, dont la direction a été confiée à Doris Fiala, sur la *rétention d'enfants migrants*. Des experts en médecine et en psychologie ont exposé les problèmes que pose la pratique actuelle, répandue dans un grand nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe. Cet événement faisait partie de la campagne du Conseil de l'Europe visant à faire adopter des solutions de rechange à la détention en vue de l'expulsion dans le cas des enfants.

#### Deuxième partie de la session (du 18 au 22 avril 2016)

Durant la deuxième partie de la session, l'Assemblée parlementaire est revenue sur la crise des migrants en Europe dans le contexte de l'accord entre l'Union européenne (UE) et la Turquie et sur la lutte antiterroriste après les attentats de Bruxelles lors de deux débats d'urgence. De plus, un débat d'actualité a été consacré en début de session à l'affaire des « Panama Papers ». Les nombreuses propositions de débat d'urgence sur l'aggravation récente du conflit sanglant entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie dans le Haut-Karabakh n'ont pas été acceptées. Cette deuxième partie de la session a été marquée par les interventions de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement.

Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe Nils Muižnieks a présenté son *rapport d'activité 2015*. Selon ce rapport, l'année 2015 a été marquée par la peur et l'insécurité en Europe. Dans un tel climat, les gouvernements ont tendance à négliger leurs obligations en matière de droits de l'homme et à restreindre les libertés – une tendance parfois encouragée par l'opinion publique. Le rapport évoque à ce propos la crise migratoire, la guerre en Ukraine et les attentats terroristes à Paris. M. Muižnieks constate également que la situation en matière de liberté d'opinion et de liberté de la presse s'est détériorée par rapport à 2014 dans de nombreux pays. Il s'est toutefois dit convaincu que l'Europe surmonterait cette phase difficile et en ressortirait plus forte.



La deuxième partie de la session a été marquée par les interventions de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement. Le **président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker** a évoqué la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'UE ainsi que l'accord entre l'UE et la Turquie concernant la crise migratoire. Il a en outre souligné que l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme était hautement prioritaire pour lui et pour la Commission européenne. Contrairement à M. Juncker, qui a répondu aux nombreuses questions des membres de l'Assemblée parlementaire après un discours concis, le **Premier ministre turc Ahmet Davutoğlu** s'est exprimé pendant plus de 50 minutes, ne se laissant ainsi que très peu de temps pour répondre aux questions. Il a mis en avant les efforts déployés par la Turquie face à l'afflux de migrants, efforts qui à ses yeux dépassent largement ce que font les pays européens. M. Davutoğlu estime qu'il faut en tenir compte avant de critiquer la Turquie. Le **président de l'Autriche Heinz Fischer** a appelé de ses vœux l'émergence d'une culture politique commune en Europe. Dans son discours, il a demandé de la compréhension pour les mesures prises par son pays pour faire face à la crise migratoire. Le **ministre des Affaires étrangères de l'Espagne José Manuel García-Margallo** a parlé essentiellement de terrorisme et d'autonomie régionale. Pour sa part, le **Premier ministre de la Géorgie Giorgi Kvirkashvili** s'est dit profondément préoccupé par le conflit et les relations entre son pays et la Russie.

La crise des réfugiés et des migrants ainsi que l'accord entre l'UE et la Turquie ont été au centre des travaux de la deuxième partie de la session. Lors du débat d'urgence sur ce sujet, pas moins de trois membres de la délégation suisse ont pris la parole. La Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées a présenté un rapport dans lequel elle considère d'un point de vue critique cet accord, alors récemment entré en vigueur. Pendant le plenum, certains délégués ont argué que l'accord entre l'UE et la Turquie était un pas dans la bonne direction qu'il aurait fallu faire il y a longtemps déjà, tandis que d'autres ont déploré qu'il ne garantisse pas les droits de l'homme et ne respecte pas le droit international public (en particulier les Conventions de Genève).

Au nom du groupe des libéraux (ADLE), **Doris Fiala** a souligné qu'il était impossible d'avoir une position manichéenne sur la situation actuelle ou sur le rôle de la Turquie. En effet, si cet Etat a beaucoup de mal à respecter certaines valeurs européennes communes, tous les pays qui le critiquent sur ce point ne peuvent pas, et de loin, se prévaloir d'avoir fait autant d'efforts face à l'afflux de migrants. Mme Fiala a précisé que la Turquie avait accueilli des millions de réfugiés syriens pendant que les autres pays européens abandonnaient la Grèce et l'Italie : il n'y a pas de partage digne de ce nom de la charge des migrants. Au lieu de cela, certains s'emploient même à susciter la peur au sein de leur population.

Le **président de la délégation suisse, Alfred Heer**, a lui aussi relevé dans son intervention que la Turquie accomplit bien davantage que la plupart des pays de l'UE. Selon lui, l'UE fait face à une crise institutionnelle : elle n'a aucune politique cohérente en matière de migration, ni de véritable politique étrangère. Il estime ainsi que c'est en raison d'un dysfonctionnement de l'UE qu'un petit nombre de pays doivent accueillir la majorité des réfugiés qui affluent. Il est urgent à ses yeux que l'UE respecte enfin la CEDH afin que l'on soit sûr que les accords tels que celui passé avec la Turquie sont conformes à cette convention. En conclusion, il a reproché à l'Autriche une forme d'hypocrisie : elle ferme ses frontières tout en montrant du doigt la Hongrie, la Serbie et la Macédoine alors qu'elle est finalement assez contente que ces pays fassent « le sale travail ».

Dernier membre de la délégation suisse à s'exprimer, **Pierre-Alain Frizez** a rappelé que les réfugiés de guerre syriens et autres méritent sans discussion la protection de la communauté internationale. Il constate que les frontières de l'Europe se sont fermées alors que rien n'est réglé et que l'inacceptable campe toujours aux portes de l'Europe. Il a exhorté les pays européens à



accueillir plus de réfugiés, de manière unie et coordonnée, et à sécuriser leur déplacement afin d'éviter de nouveaux drames. Il a demandé que l'on favorise autant que possible le regroupement familial, par simple humanité.

#### Autres objets traités lors de la deuxième partie de la session 2016

- Vers un cadre de compétences pour la citoyenneté démocratique
- Evaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Conseil national palestinien
- Engagement renouvelé dans le combat contre l'antisémitisme en Europe
- Les droits de la propriété intellectuelle à l'ère numérique
- Les préoccupations humanitaires concernant les personnes capturées pendant la guerre en Ukraine
- La gestion des urgences de santé publique de portée internationale
- Les migrations forcées : un nouvel enjeu
- Plaidoyer contre un instrument juridique du Conseil de l'Europe sur les mesures involontaires en psychiatrie

#### Orateurs invités à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire

- Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe
- Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne
- Ahmet Davutoğlu, Premier ministre de la Turquie
- Heinz Fischer, président de l'Autriche
- José Manuel García-Margallo, ministre des Affaires étrangères de l'Espagne
- Giorgi Kvirikashvili, Premier ministre de la Géorgie

#### Événements particuliers du point de vue de la Suisse

A l'invitation de l'ambassadeur de Suisse auprès du Conseil de l'Europe, le **Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks**, a participé à une réception en l'honneur de la délégation suisse. Le dîner offert à cette occasion a permis aux parlementaires de poser des questions au Commissaire aux droits de l'homme et de parler de la situation des droits de l'homme dans différents pays du Conseil de l'Europe dans un cadre informel. M. Muižnieks a évoqué des missions qu'il avait effectuées en Turquie et en Russie et expliqué à quoi il porterait attention lors de sa prochaine visite en Suisse.

#### Troisième partie de la session (du 20 au 24 juin 2016)

Lors de cette partie de la session 2016, l'Assemblée parlementaire a tenu un débat d'actualité sur son rôle comme forum paneuropéen de dialogue et de coopération interparlementaire. Le débat sur l'immunité parlementaire a mis en avant la parlementaire ukrainienne **Nadia Savchenko**, que la Russie venait de libérer. L'Assemblée parlementaire a abordé deux autres sujets importants : le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie et la crise migratoire, qui était au cœur du discours prononcé par le **Premier ministre grec Alexis Tsipras**.

Parmi les objets inscrits à l'ordre du jour du début de la session figurait l'élection d'un ou d'une juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre du Royaume-Uni. Suivant les



recommandations de la commission compétente pour préaviser le dossier, l'Assemblée parlementaire a élu Tim Eicke parmi les trois candidatures présentées.

Dans son discours devant l'Assemblée parlementaire, le **Premier ministre grec Alexis Tsipras** a expliqué que la crise économique, migratoire et sécuritaire frappant l'Europe avait une dimension à la fois sociale et politique. Concernant la crise des réfugiés, il a souligné que 58 000 migrants se sont retrouvés bloqués en Grèce depuis que des pays ont décidé de fermer leurs frontières malgré la décision contraire prise par le Conseil européen. Selon M. Tsipras, il faut arriver à une répartition équitable de la charge des réfugiés en Europe. Concernant le terrorisme islamique, il a précisé que la mosquée en cours de construction à Athènes n'était pas seulement destinée aux musulmans, mais qu'elle avait aussi une fonction de protection de nos propres valeurs.

#### Autres objets traités lors de la troisième partie de la session 2016

- Les réfugiés en danger en Grèce
- Lutter contre l'hypersexualisation des enfants
- Les femmes dans les forces armées : promouvoir l'égalité, mettre fin aux violences fondées sur le genre
- La détention administrative
- Transparence et ouverture dans les institutions européennes
- La nature du mandat des membres de l'Assemblée parlementaire
- L'immunité parlementaire : remise en cause du périmètre des priviléges et immunités des membres de l'Assemblée parlementaire
- La violence envers les migrants
- Les réseaux éducatifs et culturels des communautés à l'étranger
- Culture et démocratie
- La sécurité routière en Europe, une priorité en matière de santé publique

#### Orateurs invités à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire

- Taavi Roivas, Premier ministre de l'Estonie
- Alexis Tsipras, Premier ministre de la Grèce

#### Événements particuliers du point de vue de la Suisse

L'ambassadeur de Suisse a reçu à dîner dans sa résidence **le président de la Cour européenne des droits de l'homme Guido Raimondi, la juge de la Cour au titre de la Suisse Helen Keller et le greffier de la Cour Roderick Liddell**. Cette rencontre a permis de parler des travaux et du mode de fonctionnement de la Cour ainsi que des défis à venir dans le domaine de la protection des droits de l'homme en Europe.

#### Quatrième partie de la session (du 10 au 14 octobre 2016)

Le coup d'Etat avorté du 15 juillet 2016 en Turquie ainsi que les mises à pied et les incarcérations de grande ampleur qui l'ont suivi ont été l'un des thèmes centraux de la session d'automne 2016. Des débats nourris ont également eu lieu sur *les droits de l'enfant liés à la maternité de substitution*,



*les enseignements à tirer de l'affaire des « Panama Papers » et les conséquences politiques du conflit en Ukraine.*

Le discours du ministre turc des Affaires étrangères et ancien président de l'APCE **Mevlüt Çavuşoğlu** a offert aux membres de l'Assemblée parlementaire l'opportunité de poser des questions sur la situation en Turquie ainsi que sur les déclarations et décisions controversées du président turc Erdogan. Les déclarations concernant un possible rétablissement de la peine de mort ont suscité des critiques particulièrement vives. Lors du **débat d'actualité**, la tentative de coup d'Etat du 15 juillet a été condamnée unanimement. L'Assemblée parlementaire a adressé ses pensées aux victimes et à leurs familles et rendu hommage à la société civile turque pour sa détermination à défendre la démocratie et à lutter contre la violence. Cependant, de nombreux parlementaires se sont montrés préoccupés par les évolutions en cours en Turquie. En sa qualité de porte-parole du groupe des libéraux (ADLE), **Doris Fiala** a exprimé la profonde préoccupation de son groupe de voir la Turquie s'écarte des valeurs communes du Conseil de l'Europe et céder de plus en plus à des tendances autoritaires. Le gouvernement turc va même jusqu'à poursuivre et intimider des citoyens turcs vivant à l'étranger. Si certains orateurs ont souligné combien sont importants l'action de la Turquie face à l'afflux de réfugiés ainsi que l'accord passé avec l'UE, d'autres intervenants ont relevé que les considérations géopolitiques ne devaient pas l'emporter sur les valeurs que défend le Conseil de l'Europe. **Roland Büchel** a rappelé avec insistance que la lutte contre le terrorisme doit elle aussi respecter la proportionnalité et la légalité : il ne saurait être question de sacrifier en son nom les droits de l'homme et les garanties associées à l'Etat de droit inscrits dans la CEDH.

En marge de l'Assemblée parlementaire, un collaborateur de la délégation turque a enlevé une caricature de Mahomet figurant sur le collage de l'artiste maltais Norbert Attard exposé dans le hall. Il s'agissait d'une caricature représentant le prophète avec une bombe dans son turban publiée par le journal danois Jyllands-Posten. Le chef de la délégation turque s'est excusé pour cet incident et les ambassadeurs de Turquie et de Malte sont convenus que l'artiste serait invité à venir à Strasbourg pour réparer le dommage subi par son œuvre.

Dans son allocution, **le président de la République française François Hollande** a mis en garde l'assemblée contre la montée des populismes et des extrémismes, qui séduisent l'électorat en proposant des solutions simplistes, basées sur un repli nationaliste, pour faire face à des situations complexes. Il a déclaré que le terrorisme mettait la démocratie à l'épreuve, rappelant que notre mode de vie, nos libertés et nos principes fondamentaux étaient la cible des fanatiques. Le président Hollande a déclaré que la France, qui présidera le Comité des Ministres en 2019, se tenait prête à organiser un quatrième *Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe*, comme le propose l'Assemblée parlementaire. Il pourrait être organisé à Paris durant la présidence française. Invité à prononcer un discours, le **ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne Frank-Walter Steinmeier** a lui aussi longuement parlé de l'importance que revêtent pour la défense des droits de l'homme le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme, une importance d'autant plus grande à ses yeux que ces droits sont actuellement attaqués de toutes parts. Il lui paraît néanmoins indispensable que l'Europe et le Conseil de l'Europe fassent régulièrement leur autocritique et se demandent s'ils en font assez pour préserver ce système de protection, unique en son genre, basé sur les règles contraignantes du droit international et empêcher qu'il ne subisse des dommages durables. M. Steinmeier a exprimé l'espoir que la délégation russe puisse bientôt reprendre sa place au sein de l'Assemblée parlementaire, mais cela ne sera possible que si la Russie y apporte sa contribution. En particulier, le Conseil de l'Europe ne saurait accepter qu'un délégué parlementaire venant des régions occupées de la Crimée représente la Russie. Le ministre allemand des Affaires étrangères a salué expressément les efforts faits par le



Conseil de l'Europe pour pouvoir se rendre régulièrement en Crimée afin d'y observer la situation des droits de l'homme : selon lui, il ne saurait y avoir sur notre continent de zones où cette observation est impossible.

#### Prix des droits de l'homme Václav Havel

En 2016, le Prix des droits de l'homme Václav Havel a été décerné à **Nadia Murad**. Enlevée en 2014 par des combattants de l'EI dans le nord de l'Irak, elle a été réduite en esclavage en compagnie d'autres femmes et enfants yézidis. Elle a réussi à s'échapper au bout de trois mois et à gagner l'Allemagne. Depuis, elle milite pour les droits de l'homme et la cause yézidie. Elle attire l'attention en particulier sur les exactions commises par les combattants de l'EI, qui enlèvent des femmes et des enfants pour en faire la traite et en abuser sexuellement. C'était la quatrième édition du Prix des droits de l'homme Václav Havel, qui rend hommage aux accomplissements exceptionnels et aux engagements en faveur de la protection des droits de l'homme. Il y avait cette année deux autres nominés : Gordana Igric, journaliste serbe qui défend les droits de l'homme, et l'Institut international des droits de l'homme – Fondation René Cassin, qui œuvre depuis 1969 pour la promotion des droits de l'homme par l'enseignement et la recherche.

#### Autres objets traités lors de la quatrième partie de la session 2016

- Les droits de l'enfant liés à la maternité de substitution
- L'harmonisation de la protection des mineurs non accompagnés en Europe
- Les mutilations génitales féminines en Europe
- La coopération avec la Cour pénale internationale
- Les recours juridiques contre les violations des droits de l'homme commises dans les territoires ukrainiens hors du contrôle des autorités ukrainiennes
- Les conséquences politiques du conflit en Ukraine
- Le sport pour tous : un pont vers l'égalité, l'intégration et l'inclusion sociale
- Les enseignements à tirer de l'affaire des « Panama Papers » pour assurer la justice sociale et fiscale
- L'incidence de la dynamique démographique européenne sur les politiques migratoires

#### Débat d'actualité

- La situation en Turquie dans le contexte de la tentative de coup d'Etat

#### Orateurs invités à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire

- François Hollande, président de la République française
- Mevlüt Çavuşoğlu, ministre des Affaires étrangères de la Turquie
- Frank-Walter Steinmeier, ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne
- Thomas Bach, président du Comité international olympique

#### Événements particuliers du point de vue de la Suisse

Le 12 octobre 2016, la délégation suisse a invité toutes les délégations des pays pour qui le français est une langue nationale à échanger autour d'un dîner à la Villa Schutzenberger. Elle a ainsi accueilli une soixantaine d'hôtes français, belges et canadiens. Les réactions à cette initiative ont été très positives. La délégation française a déjà annoncé qu'elle reprendrait le flambeau et inviterait à dîner les délégations francophones durant la première partie de la session 2017.

En tant que rapporteur de la campagne parlementaire visant à mettre fin à la rétention d'enfants migrants, **Doris Fiala** a présidé une rencontre sur le thème « La détermination de l'âge des enfants



demandeurs d'asile non accompagnés et des enfants réfugiés en Europe ». Divers spécialistes ont participé à cet échange de vues, notamment Carmela Bühler (section Politique humanitaire et migration, DFAE) et Denise Graf (Amnesty International Suisse). La discussion a porté sur les mesures appropriées pour déterminer l'âge des enfants.



## 8 Annexes

du rapport 17.012: Délégation parlementaire auprès de l'AP du Conseil de l'Europe

---

- I. **Composition de la délégation suisse auprès de l'APCE**
- II. **Répartition des sièges de commissions et de sous-commissions**
- III. **Fonctions spéciales des membres de la délégation auprès de l'APCE**
- IV. **Rapports des membres de la délégation**
- V. **Propositions des membres de la délégation à l'APCE**
- VI. **Participation aux missions d'observation d'élections du Conseil de l'Europe**
- VII. **Groupes de visiteurs**
- VIII. **Interventions des membres de la délégation auprès de l'APCE**  
2016 : <https://www.parlement.ch/fr/organe/delegations/delegations-organisations-parlementaires-internationales/conseil-europe/activite>



## I. Composition de la délégation suisse auprès de l'APCE

<b>Alfred Heer</b> Président	NR/CN <sup>2</sup> , V <sup>3</sup>	Représentant
<b>Filippo Lombardi</b> Vice-Président	SR/CE, CE	R
<b>Roland Büchel</b>	NR/CN, V	Suppléant
<b>Raphaël Comte</b>	SR/CE, RL	S
<b>Fiala Doris</b>	NR/CN, RL	R
<b>Pierre-Alain Fridez</b>	NR/CN, S	R
<b>Hannes Germann</b>	SR/CE, V	S
<b>Jean-Pierre Grin</b>	NR/CN, V	S
<b>Liliane Maury Pasquier</b>	SR/CE, S	R
<b>Thomas Müller</b>	NR/CN, V	R
<b>Elisabeth Schneider-Schneiter</b>	NR/CN, CE	S
<b>Manuel Tornare</b>	NR/CN, S	S

<sup>2</sup> NR = Nationalrat / CN = Conseil national  
 SR = Ständerat / CE = Conseil des Etats

<sup>3</sup> V = Fraktion der Schweiz. Volkspartei / Groupe de l'Union démocratique du centre  
 S = Sozialdemokratische Fraktion / Groupe socialiste  
 RL = FDP-Liberale Fraktion / Groupe libéral-radical  
 CE = CVP/EVP/glp Fraktion / Groupe PDC/PEV/PVL  
 G = Grüne Fraktion / Groupe des Verts



## II. Répartition des sièges de commissions et de sous-commissions (2016)

Commissions	Titulaire	Remplaçant	Présidence
Commission permanente	Heer Alfred Maury Pasquier Liliane		
Bureau	Maury Pasquier Liliane		
Commission des questions politiques et de la démocratie	Heer Alfred Maury Pasquier Liliane	Fiala Doris Schneider-Schneiter E.	
1. Sous-commission sur le Proche-Orient et le monde arabe	Fiala Doris	Heer Alfred	
2. Sous-commission des relations extérieures	Schneider-Schneiter E.	Maury Pasquier Liliane	
3. Sous-commission des relations avec l'OCDE et la BERD	Heer Alfred	Fiala Doris	
Commission des questions juridiques et des droits de l'homme	Comte Raphaël Müller Thomas	Fridez Pierre-Alain Germann Hannes	
1. Sous-commission des droits de l'homme	Germann Hannes	Comte Raphaël	
2. Sous-commission sur les problèmes criminels et la lutte contre le terrorisme	Fridez Pierre-Alain	Germann Hannes	
3. Sous-commission sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	Müller Thomas	Fridez Pierre-Alain	
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	Grin Jean-Pierre Maury Pasquier Liliane	Germann Hannes Lombardi Filippo	
1. Sous-commission sur la charte sociale européenne	Grin Jean-Pierre	Maury Pasquier Liliane	
2. Sous-commission de l'environnement et de l'énergie	Grin Jean-Pierre	Lombardi Filippo	
3. Sous-commission de la santé publique	Maury Pasquier Liliane	Germann Hannes	
4. Sous-commission du Prix de l'Europe	Lombardi Filippo	Germann Hannes	
Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées	Fiala Doris Fridez Pierre-Alain	Büchel Roland Rino Müller Thomas	
1. Sous-commission sur l'intégration	Büchel Roland Rino	Fiala Doris	
2. Sous-commission sur la population	Fiala Doris	Fridez Pierre-Alain	
3. Sous-commission sur la coopération avec les pays d'origine et de transit non européens	Müller Thomas	Fridez Pierre-Alain	



Commissions	Titulaire	Remplaçant	Présidence
<b>Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias</b>	Büchel Roland Rino E. Schneider-Schneiter	Comte Raphaël Tornare Manuel	
<b>1. Sous-commission de la culture, de la diversité et du patrimoine</b>	Tornare Manuel	Comte Raphaël	
<b>2. Sous-commission des médias et de la société de l'information</b>	Tornare Manuel	Büchel Roland Rino	
<b>3. Sous-commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport</b>	Schneider-Schneiter E.	Büchel Roland Rino	
<b>Commission sur l'égalité et la non-discrimination</b>	Lombardi Filippo  Tornare Manuel	Grin Jean-Pierre  <b>Heer Alfred</b>	
<b>1. Sous-commission sur l'égalité de genre</b>	Tornare Manuel	Grin Jean-Pierre	
<b>2. Sous-commission sur les droits des minorités</b>	Grin Jean-Pierre	Lombardi Filippo	
<b>3. Sous-commission sur le handicap et l'inclusion</b>	Lombardi Filippo	Heer Alfred	-
<b>Alliance parlementaire contre la haine</b>	Comte Raphaël Tornare Manuel  Fiala Doris		
<b>Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme</b>			
<b>Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)</b>	Heer Alfred  Maury Pasquier Liliane  Schneider-Schneiter E.		
<b>Sous-commission ad hoc sur les conflits entre les États membres du Conseil de l'Europe</b>	Maury Pasquier Liliane		
<b>Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles</b>	Maury Pasquier Liliane		P



### **III. Fonctions spéciales des membres de la délégation auprès de l'APCE**

**Alfred HEER, CN (UDC/ZH)**

- **Président de la délégation suisse**
- *Vice-président de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)*

**Raphael COMTE, CE (PLR/NE)**

- Membre de l'Alliance parlementaire contre la haine
- 1<sup>er</sup> vice-président de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

**Doris FIALA, CN (PLR/ZH)**

- Membre de l'Alliance parlementaire contre la haine
- Rapporteure générale sur l'arrêt du placement en rétention d'enfants migrants
- 2<sup>ème</sup> vice-présidente de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

**Jean-Pierre GRIN, CN (UDC/VD)**

- Membre de l'Alliance parlementaire contre la haine
- Vice-président de la sous-commission sur la charte sociale européenne
- Membre de la commission ad hoc du Bureau pour participer au Forum mondial de la démocratie à Strasbourg (7-9 novembre 2016)

**Filippo Lombardi, CE (PDC/TI)**

- **Vice-président de la délégation suisse**

**Liliane MAURY PASQUIER, CE (PS/GE)**

- Présidente de la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles
- Membre *ex officio* de la sous-commission sur la déontologie de la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles
- Co-rapporteure sur la Fédération de Russie
- Membre du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants
- Vice-présidente du Groupe socialiste

**Elisabeth Schneider-Schneiter, CN (PDC/BL)**

- Présidente de la Commission ad hoc pour l'observation de l'élection présidentielle en Moldavie (30 octobre 2016)

**Manuel Tornare, CN (PS/GE)**

- Membre de l'Alliance parlementaire contre la haine
- Membre du Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence



## IV. Rapports des membres de la délégation

### **Commission des questions politiques et de la démocratie**

- Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2016-2017 – **Alfred Heer**

### **Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**

- Etat d'urgence : questions de proportionnalité relatives à la dérogation prévue à l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme – **Raphaël Comte**
- Fixation des normes minimales pour les systèmes électoraux afin de créer une base pour des élections libres et équitables (pour avis) – **Pierre-Alain Fridez**

### **Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

- Détenzione de mineurs palestiniens dans les prisons israéliennes – **Liliane Maury Pasquier**
- Accès universel aux soins de santé maternelle – **Liliane Maury Pasquier**
- Egalité entre les femmes et les hommes et pension alimentaire des enfants – **Liliane Maury Pasquier** (pour avis)
- Les mutilations génitales féminines en Europe – **Liliane Maury Pasquier** (pour avis)

### **Commission sur l'égalité et non-discrimination**

- Les détenus gravement handicapés en Europe – **Manuel Tornare**

### **Commission de suivi**

- Le respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie – **Liliane Maury Pasquier** (co-rapporteur)

### **Observation d'élections**

- Observation de l'élection présidentielle en République de Moldova (30 octobre et 13 novembre 2016) – **Elisabeth Schneider-Schneiter**



## V. Propositions des membres de la délégation à l'APCE

Mise en œuvre des recommandations de l'OCDE (Doc. 14189, 18.10.2016)

**Alfred Heer**

Evaluer les conséquences politiques du financement étranger de l'islam en Europe (Doc. 14180, 13.10.2016)

**Doris Fiala**

Les enjeux du bond démographique attendu en Afrique: quelle implication pour l'Europe? (Doc. 14118, 30.06.2016)

**Pierre-Alain Fridez**

Doc. 13999 : Question écrite n° 691 au Comité des Ministres : La castration chirurgicale des délinquants sexuels en République tchèque

**Liliane Maury Pasquier**



## VI. Participation aux missions d'observation d'élections du Conseil de l'Europe

Mission d'observation des élections législatives anticipées en Serbie (24 avril 2016)

**Alfred Heer, Pierre-Alain Fridez**

Mission préélectorale d'observation de l'élection présidentielle en Moldavie (26-29 septembre 2016)

**Elisabeth Schneider-Schneiter (P)**

Mission d'observation des élections législatives anticipées en Géorgie (8 octobre 2016)

**Alfred Heer, Pierre-Alain Fridez**

Mission d'observation des élections législatives au Monténégro (16 octobre 2016)

**Pierre-Alain Fridez**

Mission d'observation de l'élection présidentielle en Moldavie (30 octobre 2016)

**Elisabeth Schneider-Schneiter (P), Pierre-Alain Fridez**

Mission d'observation de l'élection présidentielle en Moldavie (2<sup>ème</sup> tour, 13 novembre 2016)

**Elisabeth Schneider-Schneiter (P)**



## VII. Groupes de visiteurs

### **1ère partie de session de 2016**

- 26.01.2016 60 Gymnasium und Real- und Sekundarschule Aarberg  
**Elisabeth Schneider-Schneiter**
- 28.01.2016 80 Bildungszentrum kvBL Reinach  
**Elisabeth Schneider-Schneiter**
- 28.01.2016 30 Gymnasium Thun  
**Filippo Lombardi, Elisabeth Schneider-Schneiter**

### **2ème partie de session de 2016**

- 20.04.2016 20 Frauenzentrale  
**Doris Fiala**
- 20.04.2016 44 SVP Zürich  
**Alfred Heer**
- 21.04.2016 80 Bildungszentrum kvBL Reinach  
**Elisabeth Schneider-Schneiter**
- 21.04.2016 50 Hauseigentümerverband Zürich  
**Doris Fiala**

### **3ème partie de session de 2016**

- 20.06.2016 21 JuBla Frick (NR Reimann)  
**Elisabeth Schneider-Schneiter**
- 21.06.2016 25 FDP Widen  
**Doris Fiala**
- 22.06.2016 40 FDP International  
**Doris Fiala**
- 23.06.2016 25 Kiwanis Club Uster  
**Doris Fiala**
- 23.06.2016 54 CVP 60+ Zug  
**Elisabeth Schneider-Schneiter**

### **4ème partie de session de 2016**

- 12.10.2016 25 Dame de Morges  
**Doris Fiala**
- 13.10.2016 50 Hauseigentümerverband Zürich  
**Doris Fiala**



## VIII. Interventions des membres de la délégation auprès de l'APCE

<https://www.parlement.ch/fr/organe/delegations/delegations-organisations-parlementaires-internationales/conseil-europe/activite>